
Français international, français québécois ou joual : quelle langue parlent donc les Québécois ?

Claude Verreault
Département des langues, linguistique et traduction
Université Laval

Quelques années après sa création, l'Office de la langue française (OLF) publiait un document dans lequel on affirmait que le français du Québec devait « s'aligner sur le français international, tout en faisant sa place à l'expression des réalités spécifiquement nord-américaines » (OLF, 1965 : 6). Cette opposition entre français du Québec et français international, qui perpétue à sa manière le vieux débat sur le *French Canadian patois* et le *Parisian French* (Bouchard, 1998 : 97 et suivantes), a profondément marqué l'imaginaire linguistique des Québécois francophones et elle a même trouvé écho à l'extérieur des frontières du Québec. Ainsi, dans un article récent, Jean-Marie Salien (1998) fait état de l'image encore trop souvent négative et stéréotypée que les Américains ont du français en usage au Québec et il déplore les conséquences pédagogiques qui en découlent dans les classes de français aux États-Unis, où cette variété est souvent laissée pour compte. Dans le but de contribuer à modifier cette image, il propose une autre vision, selon laquelle le parler des Québécois serait composé de trois registres de français : le joual, le français du Québec et le français international.

Selon Salien, le joual correspond à une forme archaïque de français, qui a été héritée de la langue des premiers colons venus de France au XVII^e siècle pour s'établir dans la vallée laurentienne, mais

qui est aujourd'hui tellement éloignée de la variété de français parlée dans l'Hexagone qu'elle ne peut être comprise que par des Québécois. Hormis quelques traits caractéristiques, notamment en ce qui concerne la prononciation, le français québécois est pour sa part plus près de la langue parlée dans la mère patrie et, de ce fait, il n'entrave pas la communication avec les autres francophones. Enfin, comme si la situation n'était pas déjà suffisamment compliquée, Salien soutient que certains Québécois maîtrisent également le français international. Ces trois registres sont en outre subordonnés les uns par rapport aux autres en fonction des groupes de locuteurs auxquels ils sont associés.

Tableau 1
Les variétés de français au Québec selon Salien (1998)

Niveau	Registre	Groupe de locuteurs
1	français international	couches supérieures
2	(français) québécois	urbains
3	joual	ruraux

Comme le montre le tableau 1, il en résulte une représentation morcelée non seulement de la variété de français qui a cours au Québec, mais du français dans son ensemble. Dans les lignes qui suivent, je me propose donc de présenter une vision davantage intégrée de cette langue qu'on appelle le français et de la place qu'y occupe la variété québécoise.

LA LANGUE ET SA REPRÉSENTATION

De façon très générale, le terme « langue » réfère à un instrument de communication doublement articulé que partagent les membres d'une communauté donnée (Martinet, [1960] 1970 : 20 ; Dubois, 1994 : 266). Pour qu'elle puisse fonctionner, une langue doit obéir à un certain nombre de conventions au sein de la communauté qui s'exprime à travers elle ; en d'autres termes, une langue constitue un code, c'est-à-dire un système de signes organisés à différents niveaux (phonologique, grammatical, lexical, etc.).

Une langue, c'est aussi le moyen dont dispose chaque communauté particulière pour exprimer son expérience, sa vision du monde. Ainsi, le code dont dispose un francophone n'est pas le même que celui dont dispose un anglophone ou un hispanophone. C'est dans ce sens qu'on parle de la langue française, de la langue anglaise ou de la langue espagnole, qu'on reconnaît du reste comme trois langues différentes puisqu'il n'y a pas d'intercompréhension entre les individus qui les parlent ; au contraire, si une telle intercompréhension existait, il ne s'agirait pas de langues différentes, mais plutôt de trois variétés d'une seule et même langue. Il ne faut donc pas confondre langue et variété (ou *lecte*¹) d'une même langue (voir notamment Fourquet, 1968).

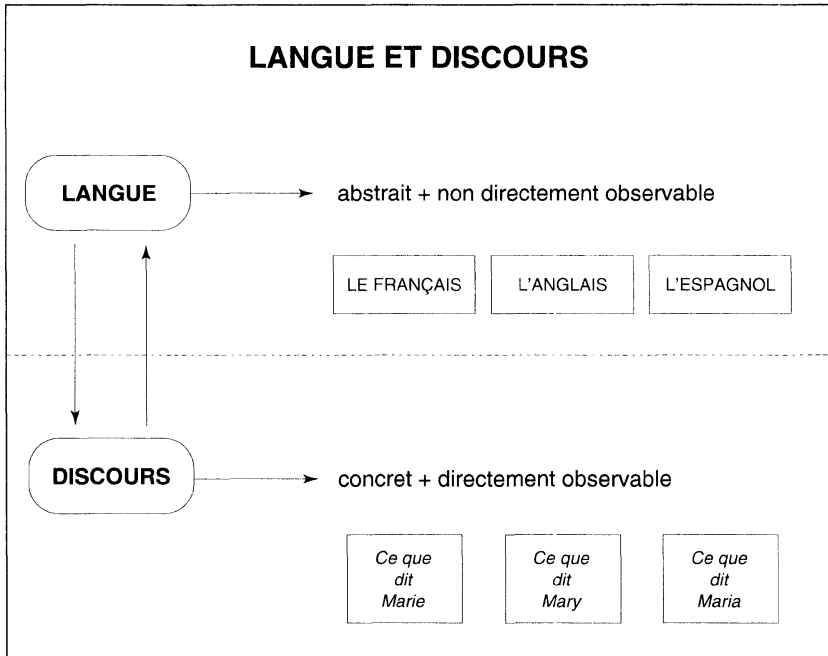
Parler de la langue française, de la langue anglaise ou de la langue espagnole, c'est bien évidemment donner au terme langue un sens relativement abstrait, comme l'ont du reste souligné Ducrot et Todorov (1979 : 79) :

Parler de *la* langue française, de *la* langue allemande, etc., c'est opérer une abstraction et une généralisation considérables (et souvent inconscientes). Car il y a, en réalité, autant de parlars différents qu'il y a de collectivités différentes utilisant une langue, et même, si on est rigoureux, qu'il y a d'individus à l'utiliser (sans exclure la possibilité qu'il y ait, linguistiquement, plusieurs individus dans chaque homme).

Si une telle abstraction et une telle généralisation sont possibles, c'est que le terme « langue » réfère à un système qui n'est pas directement observable en lui-même. C'est pourquoi certains linguistes ont pris l'habitude d'opposer au terme de « langue » ceux de « discours » ou de « parole », lesquels réfèrent aux énoncés qui sont effectivement produits par les individus qui parlent une langue donnée ; contrairement au système de la langue, le discours est, lui, directement observable. Comme l'illustre la figure 1, il existe par ailleurs une interaction constante entre la langue et le discours ; selon la formule consacrée, c'est le système de la langue qui autorise les énoncés produits dans le discours et rien n'est dans la langue qui ne soit aussi dans le discours.

1. À propos de ce terme, emprunté à l'anglais *lect*, voir Crystal (1992 : 224-225 ; 1997 : 217) ; Dubois (1994 : 275).

Figure 1



Pour revenir aux trois langues mentionnées jusqu'à présent à titre d'exemples – le français, l'anglais et l'espagnol –, tous seront certes d'accord pour reconnaître que le français usité au Québec n'est pas en tous points conforme à celui qui a cours en France, de la même manière que l'anglais des États-Unis n'est pas en tous points conforme à celui de Grande-Bretagne et que l'espagnol du Mexique n'est pas en tous points conforme à celui qui a cours en Espagne. C'est donc dire qu'une même langue peut varier d'une région à une autre et, par conséquent, d'une communauté socioculturelle² à une autre, ce dont rendent compte des expressions comme « français du Québec » et « français de France », « anglais des États-Unis » et « anglais de Grande-Bretagne », « espagnol du

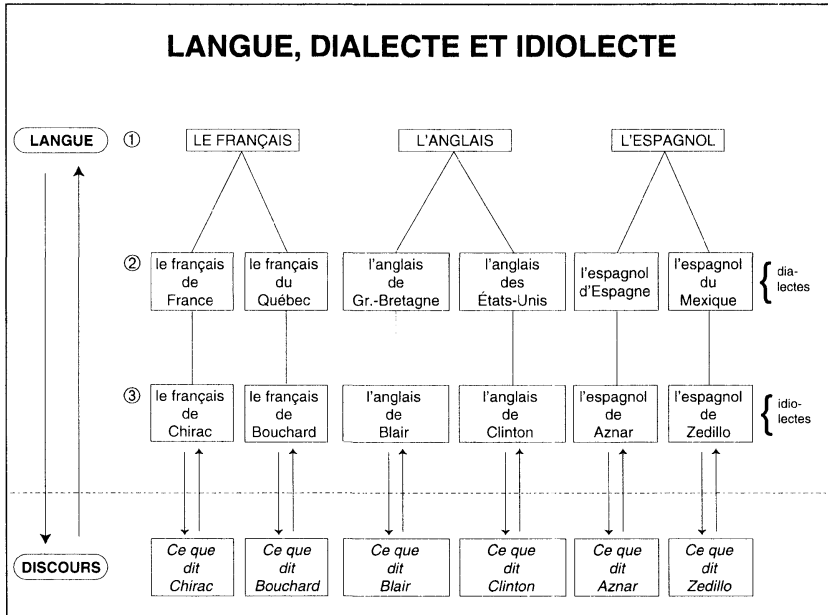
2. Le terme de « communauté socioculturelle » fait référence ici à un groupe d'individus qui habitent un même territoire géographique et/ou politique, qui partagent une histoire et une culture communes, ce groupe d'individus pouvant être envisagé de façon plus ou moins extensive.

Mexique » et « espagnol d'Espagne » ; en d'autres termes, une même langue est constituée de diverses variétés régionales et sociales (aussi appelées dialectes³) qui témoignent de l'existence d'autant de communautés socioculturelles. La notion de communauté socioculturelle apparaît donc comme complémentaire de celle de communauté linguistique. En effet, pour rester dans le seul domaine du français, il va de soi que les francophones appartiennent tous à une même communauté linguistique, mais non à une même communauté socioculturelle. Ainsi, les Québécois et les Français appartiennent à la même communauté linguistique, mais à des communautés socioculturelles différentes, ce que leur variété respective de français ne peut manquer d'exprimer ni de refléter.

Dans les termes « français de France » et « français du Québec », « anglais de Grande-Bretagne » et « anglais des États-Unis », « espagnol d'Espagne » et « espagnol du Mexique », les mots français, anglais et espagnol réfèrent toujours au système de la langue et non au discours. Par conséquent, le niveau de la langue peut comporter différents degrés d'abstraction. Ainsi, quand on parle du français, de l'anglais ou de l'espagnol, sans plus, on se situe forcément au niveau le plus abstrait ; en revanche, quand on parle de français du Québec et de français de France, d'anglais de Grande-Bretagne et d'anglais des États-Unis, ou d'espagnol d'Espagne et d'espagnol du Mexique, on se situe toujours à un niveau abstrait, mais à un degré moindre. Il en va de même quand on parle du français de Jacques Chirac et de celui de Lucien Bouchard ; en effet, le terme français réfère alors à des systèmes individuels qui sont encore moins abstraits que les précédents et auxquels les linguistes donnent le nom d'idiolectes, ce qu'illustrent les figures 2 et 3.

Cette représentation tranche avec celle que Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière (1996 : 87) ont proposée récemment, où le français du Québec et le français de France, pour ne citer que ces

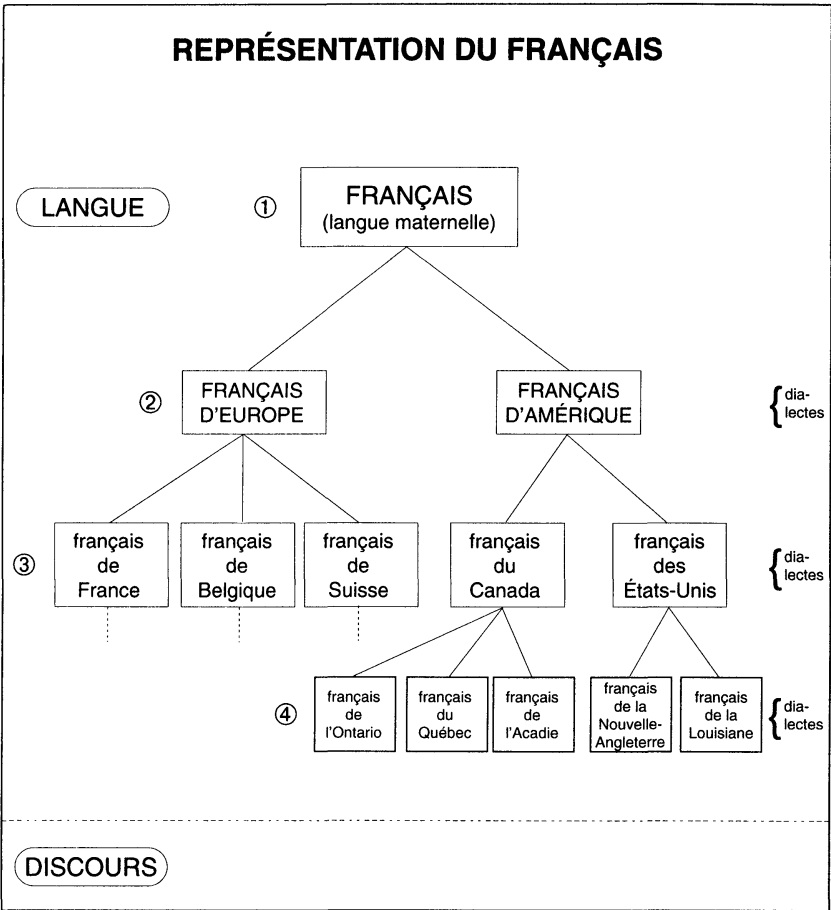
3. Ce terme doit être entendu ici avec le sens qu'il a dans la tradition anglo-saxonne et non dans la tradition française où il réfère le plus souvent aux anciens parlers qui ont eu cours autrefois en France et qui, depuis le Moyen Âge, n'ont cessé de perdre du terrain au profit du français (Warnant, 1973 : 100-101).

Figure 2⁴

deux variétés, sont relégués au niveau du discours, ce qui ne permet pas de rendre compte du fait que chaque variété dialectale d'une même langue constitue un système fonctionnel et structuré en lui-même. Car c'est bien parce qu'ils ressortissent au domaine de la langue que le français du Québec, l'anglais des États-Unis et l'espagnol du Mexique constituent des systèmes fonctionnels et structurés en eux-mêmes, au même titre que les variétés dont ils sont issus : le français de France, l'anglais de Grande-Bretagne et l'espagnol d'Espagne.

4. Cette figure ne tient compte que des variétés de français langue maternelle. Elle fait abstraction de tous les espaces où le français est également en usage (ceux d'Afrique notamment), mais comme langue seconde et souvent véhiculaire.

Figure 3

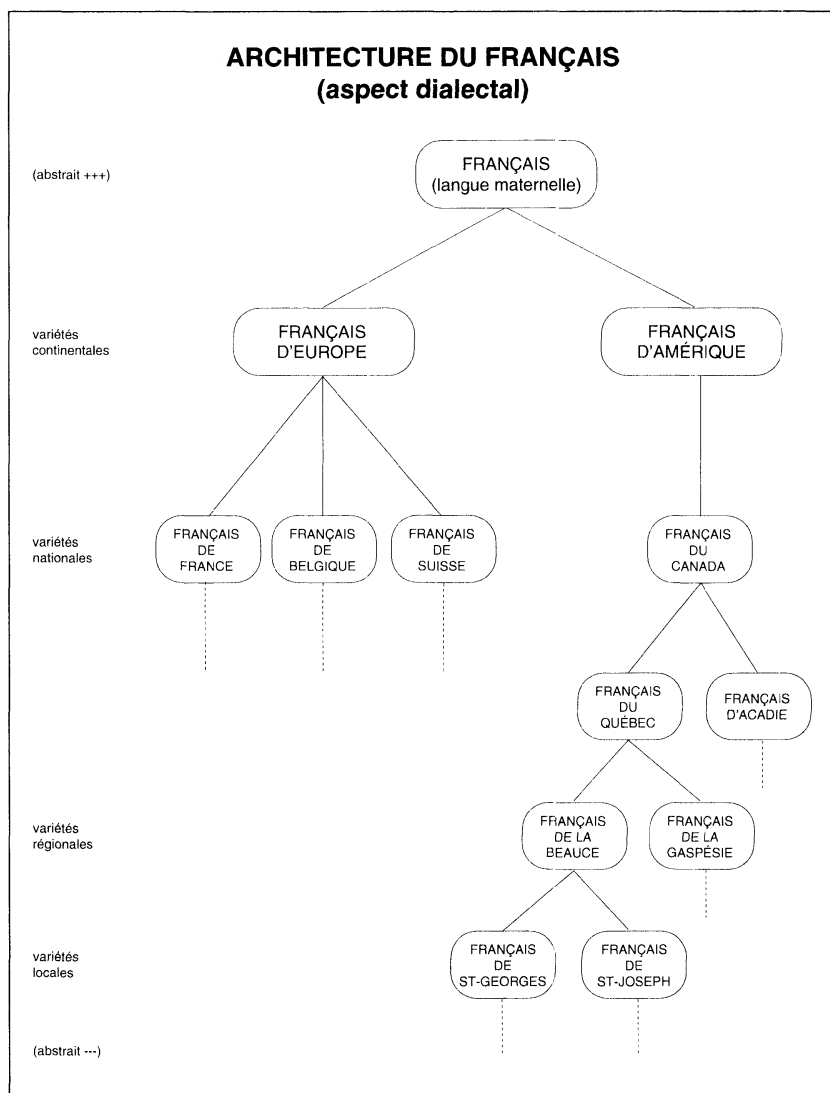


LE FRANÇAIS ET SA REPRÉSENTATION

À la lumière de ce qui précède, cette langue qu'on appelle le français peut d'abord être conçue comme un ensemble relativement abstrait composé de diverses variétés proposée dans la figure 4.

Cette figure montre d'abord qu'il existe diverses catégories de variétés dialectales de français – variétés continentales, nationales, régionales et locales –, lesquelles ne doivent pas être confondues. Elle montre aussi que la reconnaissance du caractère national de telle ou telle variété n'est pas indépendante de l'idéologie politique

Figure 4



ou culturelle dont on peut se réclamer (Hausmann, 1986 ; Paquot, 1990 : 181 ; Verreault et Mercier, 1998), ce qui ne constitue en soi rien de nouveau ni de répréhensible. Ainsi, dans le contexte canadien actuel, il est légitime de se demander si la variété canadienne présente un caractère national. Et que dire alors des

variétés québécoise et acadienne ? La réponse variera notamment selon le sens que chacun donne au mot « nation », ce qui est loin d'être aussi simple que cela peut en avoir l'air (Schnapper, 1994). Si le terme « nation » réfère à un groupe humain constituant une communauté politique, établie sur un territoire ou un ensemble de territoires définis, et personnifiée par une autorité souveraine, c'est-à-dire s'il réfère à la nation en tant qu'État, il est légitime de qualifier de « nationale » la variété canadienne, mais non les variétés québécoise et acadienne. Par contre, si le terme « nation » réfère à un groupe humain qui se caractérise par la conscience de son unité (historique, sociale et culturelle) et la volonté de vivre en commun, c'est-à-dire s'il réfère à la nation en tant que peuple, il est légitime de considérer comme nationale la variété québécoise, et sans doute aussi la variété acadienne, mais non la variété canadienne.

LE FRANÇAIS EN USAGE AU QUÉBEC

Si l'on parle de français du Québec (aussi appelé franco-québécois, français québécois ou, par ellipse, québécois), c'est que la variété de français ainsi désignée s'oppose à quelque chose d'autre.

Traditionnellement, le français du Québec a été opposé à un français considéré comme international, ce dernier étant le plus souvent réduit au seul français décrit par les grammaires et les dictionnaires faits en France. Qui plus est, ce français réputé international a longtemps été le seul à être reconnu comme du « bon français », comme du français qualifié de « standard » ou de « normé ». Mais qui donc pourrait prétendre s'exprimer en français international ? D'une part, dès qu'il ouvre la bouche, tout francophone est identifié, ne serait-ce que par son accent, comme issu ou comme faisant partie de telle ou telle communauté socioculturelle particulière (Chambers et Trudgill, [1980] 1990 : 5 ; Walter, 1998 : 137-151). D'autre part, à supposer même que ce français international puisse être défini comme étant composé uniquement de ce qui est commun à l'ensemble de tous les francophones, il est évident que cette partie commune ne saurait constituer à elle seule un système linguistique suffisant pour

exprimer les différentes visions qu'ont du monde chacune des communautés particulières qui composent la francophonie. Par conséquent, la notion même de français international relève davantage du mythe que de la réalité.

Par ailleurs, on a longtemps réduit le français du Québec à la somme de ses particularités (aujourd'hui appelées québécismes et, naguère encore, canadianismes) par rapport au français décrit dans les grammaires et dans les dictionnaires faits en France (par exemple « achaler » : déranger, importuner ; « pogner » : prendre, attraper ; « amancher » : installer, assembler ; « gaz » : essence), un peu comme si l'on réduisait le français de France à la somme de ses seules particularités (appelées francismes ; par exemple « billetterie » : guichet automatique ; « se barrer » : partir, s'enfuir ; « mitraille » : menue monnaie de métal (Verreault, 1996). Dans la mesure où de telles particularités sont le plus souvent caractéristiques du parler populaire ou familier – c'est-à-dire de la langue des personnes peu ou non scolarisées, ou de celle des personnes plus scolarisées lorsqu'elles se trouvent dans des situations informelles de communication (Gadet, 1992 ; [1989] 1997) –, une telle réduction n'a pu que véhiculer une image essentiellement folklorique et caricaturale non seulement du français du Québec, mais aussi de la société québécoise tout entière.

Tout bien considéré, comment pourrait-on définir la variété québécoise autrement que comme l'ensemble de tout le français qui est en usage dans la communauté socioculturelle que constitue la société québécoise, distincte d'autres communautés socioculturelles où l'on parle également le français, notamment des communautés française, belge et suisse ? Or, comme c'est aussi le cas dans n'importe quelle autre communauté de langue française, ce français est loin d'être uniforme, tout comme d'ailleurs la société qui s'exprime à travers lui, et il est à son tour soumis à un autre type de variation qui peut être qualifiée de sociostylistique. Cependant, il s'agit là d'une question sur laquelle il faudra revenir puisqu'elle pose tout le problème de la norme et de l'usage.

Le français qui a cours au Québec n'est donc pas composé de trois couches superposées et indépendantes les unes des autres : le joyal, le québécois et le français international. Il constitue au contraire une seule et même variété de français, fonctionnelle et structurée en elle-même, au même titre que d'autres variétés comparables, celle de France notamment.

Témoin privilégié de l'originalité de toute une communauté socioculturelle (et aussi nationale) qui vit et se développe en français – car c'est bien de français et non d'une autre langue dont il est question ici –, le français en usage au Québec mériterait d'être décrit dans « des » dictionnaires dont le contenu variera en fonction de la diversité des publics visés, si l'on me permet ici de privilégier le point de vue du lexicographe que je suis.

L'existence de tels ouvrages fait d'ailleurs cruellement défaut, d'abord à tous ceux des Québécois qui désirent enfin voir attestée quelque part – sans honte ni reproche – leur propre existence de francophones vivant et se développant en Amérique du Nord, ou qui souhaitent simplement disposer de la nomenclature de leurs meilleurs usages linguistiques. De tels ouvrages constitueront par ailleurs autant de clés offertes à tous les étrangers qui ne demandent qu'à mieux connaître les Québécois sous toutes leurs coutures et non seulement dans ce qu'ils ont de plus stéréotypé.

Bibliographie

- Bouchard, Chantal (1998), *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession nationale*, Montréal, Fides (coll. Nouvelles études québécoises).
- Chambers, J. K., et Peter Trudgill ([1980] 1990), *Dialectology*, Cambridge, Cambridge University Press (coll. Cambridge Textbooks in Linguistics).
- Crystal, David (1992), *An Encyclopedic Dictionary of Language and Languages*, Oxford et Cambridge (Mass.), Blackwell Publishers (coll. Reference).
- Crystal, David (1997), *A Dictionary of Linguistics and Phonetics*, Oxford et Malden (Mass.), Blackwell Publishers (coll. The Language Library).
- Dubois, Jean, et al. (1994), *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse (coll. Trésors du français).
- Ducrot, Oswald, et Tzvetan Todorov (1979), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil (coll. Points, série Essais, 110).
- Fourquet, Jean (1968), « Langue – Dialecte – Patois », dans André Martinet (dir.), *Le langage*, Paris, Gallimard/NRF (coll. Encyclopédie de La Pléiade, 25), p. 571-596.
- Gadet, Françoise (1992), *Le français populaire*, Paris, PUF (coll. Que sais-je?, 1172).
- Gadet, Françoise ([1989] 1997), *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin (coll. U, série Linguistique, 375).
- Hausmann, Franz Josef (1986), « Les dictionnaires du français hors de France », dans Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (dir.), *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives. Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985*, Québec, PUL (coll. Langue française au Québec, 3e section : Lexicologie et lexicographie, 8), p. 3-21.
- Martel, Pierre, et Hélène Cajolet-Laganière (1996), *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, Québec IQRC (coll. Diagnostic, 22).
- Martinet, André ([1960] 1970), *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin (coll. U Prisme, 28).
- Office de la langue française (OLF) (1965), *Norme du français écrit et parlé au Québec*, Québec, Ministère des Affaires culturelles (coll. Cahiers de l'Office de la langue française, 1).
- Paquot, Annette (1990), « Architecture de la langue, connotations et régionalismes », *Langues et linguistique*, 16, p. 177-189.
- Salien, Jean-Marie (1998), « Quebec French : Attitudes and Pedagogical Perspectives », *The Modern Language Journal*, 82, 1 (printemps), p. 95-102.
- Schnapper, Dominique (1994), *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard (coll. NRF Essais).
- Verreault, Claude (1996), « Inclusion, reconnaissance et identification des francismes dans les dictionnaires québécois : problèmes et méthodes à la lumière de l'expérience du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* », dans Thomas Lavoie (dir.),

- Français du Canada – Français de France. Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag (coll. *Canadiana Romanica*, 12), p. 199-208.
- Verreault, Claude, et Louis Mercier (dir.), Denis Dumas (coll.) (1998), *Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses diverses variétés nationales. Actes du colloque organisé par le Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL) de l'Université Laval et le Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) de l'Université de Moncton, tenu à l'Université Laval le 11 mai 1998 dans le cadre du 66^e Congrès de l'ACFAS* (Numéro spécial de la *Revue linguistique*, 26, 2).
- Walter, Henriette (1998), *Le français d'ici, de là, de là-bas*, Paris, JC Lattès.
- Warnant, Léon (1973), « Dialectes du français et français régionaux », *Langue française*, 18 (mai), p. 100-125.